

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 13 mars 2023 à 20h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

À 20 h 06, la mairesse déclare la séance ouverte.

7763-03-23

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, conseiller d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2023
5. **Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Comptes payés et à payer
 - 5.2 Taxes à taux variés
 - 5.3 Carte de crédit – Sylvain Michaudville / réf : 7697-01-13 et Luc St-Gelais
 - 5.4 Accès à l'information personnelle – création d'un comité
 - 5.5 Dépôt du procès-verbal de correction du 13 février 2023 concernant le règlement 483-2023 et du procès-verbal de correction du 17 février 2023 concernant la dénomination de la Caisse Desjardins
 - 5.6 Club Carcajou Volleyball – recherche de commanditaires
 - 5.7 Avis de motion et projet de règlement 461-2023 sur la rémunération des élus
 - 5.8 Retrait de la réserve foncière du terrain de monsieur Raymond – lot 3 709 458
 - 5.9 Avis de motion du projet modifiant le règlement 483-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023
6. **Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Point d'information chemins Filion-Fournel
7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 7.1 Location chapiteau

Séance ordinaire du 13 mars 2023

- 7.2 Reconnaissance du Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Lacs
- 7.3 Demande de subvention fête nationale SNQ - RETIRÉ
- 7.4 Embauche de la préposée aux installations
- 7.5 Soumission entretien pelouse

8. **Urbanisme**
 - 8.1 Compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 8.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-39-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 concernant les usages autorisés en zones C-300 et C-301
 - 8.3 Demande de dérogation mineure – 940 chemin Sainte-Anne-des-Lacs
 - 8.4 Vente d'une portion du chemin des Criquets

9. **Sécurité publique et incendie**
 - 9.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompier
 - 9.2 Modification au protocole d'entraide automatique lors de l'appel initial concernant un bâtiment
 - 9.3 Achat et vente de casques
 - 9.4 Approbation du bilan 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.)

10. **Environnement**
 - 10.1 Compte-rendu du comité consultatif de l'environnement (CCE)
 - 10.2 Octroi du contrat CRE Laurentides pour un agent de liaison à l'été 2023
 - 10.3 Octroi de mandat pour la surveillance des barrages 2023-2024
 - 10.4 Fonds environnemental – projet lac Canard / rapport final (rapport transmis aux conseillers-conseillères)

11. Divers
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

7764-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER d'ajouter trois (3) sujets à l'ordre du jour soit :

- ✓ Une résolution sur la situation financière;
- ✓ Une résolution concernant un comité sur la réglementation;
- ✓ Une résolution sur le plan d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE d'ajouter un (1) sujet à l'ordre du jour soit :

- ✓ Une résolution concernant le site de sable et sel

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

UN VOTE EST DEMANDÉ pour l'adoption de l'ordre de jour, tel que proposé :

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Séance ordinaire du 13 mars 2023

Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

7765-03-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 13 février 2023 et le procès-verbal du 17 février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2023

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

7766-03-23

Comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter la liste des comptes payés au 28 février 2023 pour un montant 33 708,83\$ - chèques numéro 20281 à 20283, prélèvements bancaires numéro 2605, 2613 à 2624 et les dépôts directs numéro 817 et 884 à 888.

D'accepter la liste des comptes à payer au 28 février 2023 pour un montant de 260 565,00 \$ - chèques numéro 20285 à 20309, et les dépôts directs numéro 889 à 930.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

CONTRE : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7767-03-23

Taxes à taux variés

ATTENDU QUE l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c.F-2.1) stipule que l'organisme municipal responsable de l'évaluation

Séance ordinaire du 13 mars 2023

(OMRE) doit recevoir, avant le 1^{er} avril de l'exercice qui précède le premier de ceux auxquels doit s'appliquer le rôle, une résolution annonçant le désir de la Municipalité de se prévaloir de son droit de taxer les immeubles non résidentiels à un taux différent de celui des immeubles résidentiels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire se prévaloir de son droit de taxer les immeubles non résidentiels à un taux différent de celui des immeubles résidentiels à partir du 1^{er} janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs annonce à la MRC des Pays-d'en-Haut, organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) son désir de se prévaloir de son droit de taxer les immeubles non résidentiels à un taux différent de celui des immeubles résidentiels.

Et que le conseil municipal demande à l'OMRE d'effectuer les inscriptions requises au rôle d'évaluation en conformité avec l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1)

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

CONTRE : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7768-03-23

Carte de crédit – Sylvain Michaudville / réf : 7697-01-13 et Luc St-Gelais

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Michaudville a été nommé au poste de directeur général adjoint et qu'il possède la carte de crédit de la Municipalité pour un montant de 20 000 \$;

ATTENDU QUE la résolution 7697-01-13 prévoyait le retrait de la carte;

ATTENDU QUE la carte du directeur des travaux publics a été annulée suite à son départ

ATTENDU QUE Luc St-Gelais est coordonnateur des travaux publics, il est utile d'émettre une carte de crédit au montant de 5 000\$ pour les besoins du service.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De fixer la limite de la carte de crédit de M. Michaudville à 10 000\$

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7769-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Séance ordinaire du 13 mars 2023

Que monsieur Sylvain Michaudville qui agit à titre de directeur général adjoint conserve sa carte de crédit au montant de 20 000\$

D'émettre une carte de crédit au montant de 5 000\$ à Luc St-Gelais qui agit à titre de coordonnateur des travaux publics

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

CONTRE : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7770-03-23

Accès à l'information personnelle – création d'un comité

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c.25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

COMPTE TENU qu'il n'existe pas un autre comité au sein de la Municipalité qui pourrait remplir ce rôle;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs :

La directrice générale, greffière-trésorière et le directeur général adjoint

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.5

Dépôt du procès-verbal de correction du 13 février 2023 concernant le règlement 483-2023 et du procès-verbal de correction du 17 février 2023 concernant la dénomination de la Caisse Desjardins

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité dépose les procès-verbaux de correction au règlement numéro 483-2023 de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et du procès-verbal de correction du 17 février 2023 concernant la dénomination de la Caisse Desjardins annexés auxdits documents.

7771-03-23

Club Carcajou Volleyball – recherche de commanditaires

ATTENDU QU'il y a deux résidents de Sainte-Anne-des-Lacs faisant partie des Cheminots du Club Carcajou depuis 2021;

ATTENDU la demande d'aide financière afin de participer au Championnat national Jeunesse qui se tiendra prochainement à Ottawa;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite contribuer au développement des jeunes de la région

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accorder une contribution financière de 150\$ à Club Carcajou Volleyball

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7772-03-23

Avis de motion et projet de règlement 461-2023 sur la rémunération des élus

ATTENDU la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux uniquement dans le but de retirer la rémunération additionnelle pour la présence des comités;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la rémunération des élus depuis les indexations de 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU QUE le conseil a renoncé à l'indexation de leur rémunération pour l'année 2023;

Séance ordinaire du 13 mars 2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à présente séance par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

ATTENDU QUE le projet de règlement 461-2023 a été déposé lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que le projet de règlement 461-2023 soit présenté

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

CONTRE : Madame Virginie Lupan, conseillère

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7773-03-23

Retrait de la réserve foncière du terrain de monsieur Raymond – lot 3 709 458

ATTENDU QU'une réserve foncière a été imposée sur le lot 3 709 458 du cadastre du Québec au terme d'une résolution # 7068-07-20;

ATTENDU QUE la municipalité juge que cette réserve n'est plus nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De mettre fin à la réserve foncière;

De mandater la firme Prévost, Fortin, Daoust de procéder aux démarches requises pour constater la présente au bureau de la publicité foncière

Que madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer les documents pour réaliser les présentes.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.9

Avis de motion du projet modifiant le règlement 483-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023

LA CONSEILLÈRE CAROLINE DESROSIERS donne avis de motion du projet modifiant le règlement 483-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023 relativement aux terrains vagues

non desservis sera présenté lors d'une séance subséquente pour dépôt et adoption.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

6.1 Point d'information des chemins Filion-Fournel

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7774-03-23 Location d'un chapiteau

ATTENDU QU'un chapiteau est nécessaire pour les activités du Camp de jour Magicoparc et les festivités à l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'autoriser la location d'un chapiteau auprès de l'entreprise Chapiteaux Classic pour la période du 10 juin 2023 au 21 août 2023 pour les activités du Camp de jour Magicoparc et les festivités à l'été 2023, au coût de 8 546,25\$ (taxes en sus).

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7775-03-23 Reconnaissance du Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU la politique de soutien aux organismes de loisirs et communautaires;

ATTENDU QUE l'organisme Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Lacs désire être reconnu par la Municipalité afin de bénéficier du soutien formulé dans ladite politique;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De reconnaître l'organisme local Club Optimistes qui rencontre toutes les obligations

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3 Demande de subvention fête nationale SNQ

Cette rubrique est retirée

7776-03-23 Embauche de la préposée aux installations

ATTENDU les besoins d'un(e) préposé(e) aux installations – été 2023

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De procéder à l'embauche d'Émilie Leblanc au poste de préposée aux installations pour la saison estivale 2023 au groupe F, échelon 2 de la convention collective des employés

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7777-03-23 Soumission entretien pelouse

ATTENDU QUE les entrepreneurs suivants ont été invités à soumissionner pour l'entretien des pelouses pour la saison 2023;

ATTENDU la réception d'une seule soumission le 13 février 2023;

ATTENDU QUE la soumission est non conforme

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De rejeter la soumission

De négocier avec le seul soumissionnaire, un contrat pour l'entretien des pelouses selon l'article 11 du règlement sur la gestion contractuelle.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 URBANISME

8.1 Compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Un compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

7778-03-23

Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-39-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 concernant les usages autorisés en zones C-300 et C-301

ATTENDU un avis de motion donné le 9 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1001-39-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 concernant les usages autorisés en zones C-300 et C-301

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7779-03-23

Demande de dérogation mineure – 940 chemin Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU la consultation publique aux présentes;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure visant à maintenir le garage détaché dans sa marge avant de 10,29 mètres plutôt que les 10,7 mètres requis au règlement de zonage 1001, le tout tel que montré au certificat de localisation du 12 août 2021, produit par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre et portant le numéro 14 936 de ses minutes.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7780-03-23

Vente d'une portion du chemin des Criquets

ATTENDU l'intention d'un contribuable de regrouper ses lots avec une conformité au frontage

ATTENDU une demande d'acquérir une portion du chemin des Criquets (lot 1 921 317)

ATTENDU QUE la Municipalité considère que cette transaction ne nuit pas à l'usage du chemin des Criquets

ATTENDU les projets de lotissement présentés au conseil

ATTENDU la présence d'un droit de passage qui ne doit pas être limité à ses bénéficiaires par la présente;

ATTENDU la cession gratuite d'une partie de terrain par le demandeur dans le passé.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser le morcellement et le lotissement du chemin des Criquets

D'autoriser la vente pour 1\$ du lot morcelé au propriétaire des lots regroupés

Le tout aux frais du contribuable

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

7781-03-23

Demande d'aide financière pour la formation de pompier

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Séance ordinaire du 13 mars 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier 1 au cours de l'année 2023 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du programme.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De présenter une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7782-03-23

Modification au protocole d'entraide automatique lors de l'appel initial concernant un bâtiment

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et Incendie de modifier le protocole d'entraide automatique qui fût adopté le 11 mars 2019, No. 6664-03-19;

ATTENDU QUE ladite modification permettra de maximiser et d'assurer l'atteinte de nos objectifs concernant la force de frappe lors d'appels concernant les bâtiments, et ce, en lien avec l'objectif du Schéma de Couverture de Risques en Sécurité Incendie (SCRI) de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU l'enjeu pour le recrutement de nouveaux pompiers et la disponibilité réduite de l'effectif actuel des pompiers;

ATTENDU QUE pour tout type d'appel concernant un bâtiment à risque faible et moyen, une équipe avec citerne de Saint-Sauveur sera automatiquement déclenchée, et ce, dès l'alerte initiale provenant de la centrale 911 CAUCA;

ATTENDU QUE pour tout type d'appel concernant un bâtiment à risque élevé et très élevé, une équipe avec citerne de Saint-Sauveur et une équipe avec citerne de Prévost seront automatiquement déclenchées, et ce, dès l'alerte initiale provenant de la centrale 911 CAUCA;

ATTENDU QUE ce protocole d'entraide automatique sera valide 24 heures par jour, sept jours par semaine;

ATTENDU QUE cette modification est sous réserve de l'approbation des services de la sécurité incendie de Saint-Sauveur et de Prévost;

ATTENDU QU'un protocole détaillé sera instauré auprès de notre centrale d'urgence 911 CAUCA au 1er avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De modifier le protocole d'entraide automatique qui fut adopté le 11 mars 2019, résolution # 6664-03-19 avec la municipalité de Prévost et la ville de Saint-Sauveur.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7783-03-23

Achat et vente de casques

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et Incendie de procéder au remplacement des casques de combat incendie;

ATTENDU QUE le CSSME (Comité santé sécurité et mieux-être) a effectué un rapport d'analyse démontrant la nécessité de procéder au remplacement des casques actuellement en service;

ATTENDU QUE cette dépense sera puisée directement dans le budget opérationnel;

ATTENDU QUE les casques actuels seront mis en vente dès la réception des nouveaux casques;

ATTENDU QUE la majorité des pompiers et lieutenants ont eu l'opportunité de donner leur point de vue et ont pu venir faire l'essai des différents casques en étude;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les prix suivants :

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
L'Arsenal, modèle Bullard LTX	355,00 \$ par casque
L'Arsenal, modèle UST-LÉGER	505,00 \$ par casque
Boivin & Gauvin, modèle Phenix	545,96 \$ par casque
CSE, modèle PACIFIC F18	540,00 \$ par casque

ATTENDU QUE le verdict fut unanime lors de l'assemblée annuelle des pompiers et endossé par le CSSME qui recommande le remplacement de tous les casques actuels pour le modèle Bullard LTX pour les motifs suivants :

- ✓ Sécurité accrue lors des manœuvres de combat incendie
- ✓ Confort accru grâce à de meilleurs ajustements
- ✓ Conception plus légère

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

Séance ordinaire du 13 mars 2023

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à faire l'achat des vingt (20) casques de combat incendie, modèle Bullard LTX auprès du fournisseur L'Arsenal au coût total de 7 100,00 \$ (taxes en sus).

Que les anciens casques de combat soient mis en vente dès la réception des nouveaux casques.

Qu'un transfert de poste budgétaire soit autorisé pour un montant de 9 108,00\$ tel que proposé dans la demande 2023 T-01, le tout conformément à la politique relative aux variations et aux transferts budgétaires.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7784-03-23

Approbation du bilan 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.)

ATTENDU la recommandation émise par les membres du conseil municipal à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2022 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC Les Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP);

EN CONSÉQUENCE de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver le bilan 2022, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du MSP ;

De transmettre la présente résolution à la MRC Les Pays-d'en-Haut.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

ENVIRONNEMENT

10.1

Compte-rendu du comité consultatif en environnement (CCE)

Un compte-rendu du comité consultatif en environnement est fait

7785-03-23

Octroi du contrat du CRE Laurentides pour un agent de liaison à l'été 2023

Séance ordinaire du 13 mars 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la préservation des lacs, rivières, cours d'eau et écosystèmes situés sur son territoire;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Agende des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) pour obtenir un soutien de la Municipalité dans ses efforts de préservation des lacs;

ATTENDU le soutien technique offert par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA);

ATTENDU la proposition reçue du CRELA en date du 17 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer un mandat dans le cadre du Programme estival d'accompagnement de protection des lacs pour l'été 2023, d'une somme de 20 300,00\$ (toutes taxes en sus).

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7786-03-23

Octroi de mandat pour la surveillance des barrages 2023-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a fait parvenir un appel d'offres à cinq (5) firmes afin d'effectuer les visites de reconnaissance et suivi des barrages des lacs Colette, Suzanne, Johanne et Loiselle;

- *Stantech*
- *Tetrattech*
- *GHD*
- *Laurentides Expert*
- *WSP*

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission conforme le 3 mars 2023 à 16h.

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De mandater la firme WSP pour les visites de reconnaissance des barrages des lacs Colette, Suzanne, Johanne et Loiselle dans le cadre du registre de suivi au montant de 45 530,00 \$ (toutes taxes en sus), tel que proposé dans leur offre de services datée du 28 février 2023 pour un terme de deux (2) ans.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;

Séance ordinaire du 13 mars 2023

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.4 Fonds environnemental – projet lac Canard / rapport final

Le rapport final pour le projet du lac Canard relativement au fonds environnemental est déposé au conseil.

No. 11 DIVERS

No. 12 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

No. 13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public pose ses questions au conseil municipal

Début : 21 h 26

Fin : 22 h 54

No. 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 h 54

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.